



**Délibération**  
FINANCES /JG

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 017-211704150-20230405-2023\_37BA-DE



## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 AVRIL 2023

### 2023 – 37 BUDGET ANNEXE GOLF - MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

**Président de séance :** DRAPRON Bruno, Maire

**Etaient présents : 30**

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAI Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, BUFFET Martine, JEDAT Günter, DAVIET Laurent, CARTIER Nicolas, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, EHLINGER François, CHABOREL Sabrina, MAUDOUX Pierre, DIETZ Pierre, MACHON Jean-Philippe, ARNAUD Dominique, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLLET Céline, BETIZEAU Florence, CATROU Rémy, MELLA Florent

**Excusés ayant donné pouvoir : 5**

BENCHIMOL-LAURIBE Renée à MAUDOUX Pierre, CHANTOURY Laurent à DAVIET Laurent, GUENON Delphine à ABELIN-DRAPRON Véronique, MARTIN Didier à DIETZ Pierre, DELCROIX Charles à EHLINGER François

**Secrétaire de séance :** CAMBON Véronique

**Date de la convocation :** 29/03/2023

**Date de publication :** 14 AVR. 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2311-3,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M4,

Considérant que la Ville de Saintes s'est engagée dans un projet stratégique de développement et de revitalisation de la ville,

Considérant que la programmation pluriannuelle des investissements est un processus continu de planification des projets permettant de recenser les projets d'investissement, puis de les prioriser en fonction de la capacité financière et des choix de gestion de la Ville. Elle permet de formaliser la stratégie d'investissement de la collectivité et d'en faciliter le pilotage.

Considérant que les travaux liés à ces opérations ainsi que leur montant nécessitent une gestion pluriannuelle sur plusieurs exercices budgétaires,

Considérant la nécessité d'ajuster les montants des autorisations de programmes (AP) et les crédits de paiement (CP) au vu des réalisations constatées sur l'exercice antérieur et des modifications budgétaires adoptées,



Après consultation de la commission « Ressources » du mercredi 22 mars 2023,

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer :

- Sur les montants et durées des autorisations de programme existantes, tels qu'indiqués dans le tableau joint ;
- Sur les ventilations des crédits de paiements telles que détaillées dans le tableau joint.

#### Modifications, clôtures et créations des AP/CP

PROGRAMME	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Montant global des AP
<b>CREATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES</b>					
SPORT GOLF	80 000,00	101 000,00	99 000,00	96 550,00	376 550,00
INFORMATIQUE GOLF	17 450,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	23 450,00
<b>TOTAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES</b>	<b>97 450,00</b>	<b>103 000,00</b>	<b>101 000,00</b>	<b>98 550,00</b>	<b>400 000,00</b>

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité ces propositions.

**Pour l'adoption : 23**

**Contre l'adoption : 1** (MAUDOUX Pierre au nom de BENCHIMOL-LAURIBE Renée)

**Abstentions : 11** (ARNAUD Dominique, BETIZEAU Florence, CATROU Rémy, CHABOREL Sabrina, DEREN Dominique, DIETZ Pierre en son nom et celui de MARTIN Didier, MACHON Jean-Philippe, MAUDOUX Pierre, MELLA Florian, ROUDIER Jean-Pierre)

**Ne prend pas part au vote : 0**

Les conclusions du rapport,  
mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

  
Bruno DRAPRON



La secrétaire de séance,



Véronique CAMBON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.